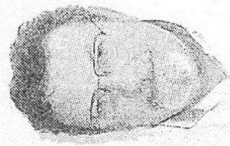


# Syndicalisme : radicalisme ou réformisme ?



**Michel Duthoit,**  
président de  
l'Association  
pour le dévelop-  
pement des  
relations  
sociales.

« À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle déjà, le secrétaire général de la CGT assurait que « mieux valait être moins nombreux mais décidés que de trainer un troupeau de moutons non décidés ». Cette ligne n'a jamais rien gagné. Moins de six ans après cette déclaration va-t-en-guerre, le syndicalisme avait pratiquement disparu du paysage national. Cette absence a d'ailleurs fait douloureusement défaut lorsque, à l'issue de la Grande Guerre, les partis politiques, héritiers de l'Union Sacrée, se sont retrouvés seuls à la manœuvre pour promouvoir quelques avancées sociales bien modestes.

La tentative de renaissance de ce type de radicalisme syndical, avec la CGT-U, appendice du communisme naissant, s'est également soldée par la désertion des adhérents l'obligeant à rentrer sous la coupe

des réformistes. L'exaltation cinématographique des avancées sociales de 1936 ne doit pas faire illusion : elles ont été davantage le résultat de la victoire politique socialiste que des grèves elles-mêmes, lancées dans l'euphorie qui a suivi. C'est d'ailleurs pourquoi elles sont restées rapidement lettre morte et qu'il a fallu attendre le Conseil national de la Résistance, agrégat de nationalistes sociaux et de démocrates-chrétiens, y compris syndicalistes, pour bâtir, à la Libération, un socle de droits qui puisse enfin perdurer.

## Un radicalisme qui ne paye plus

Ce fond anarcho-syndicaliste a ensuite été jugulé sur une longue période grâce à l'activité négociatrice des syndicats réformistes, FO et CFTC, et la férule du communisme sur la CGT. Au fil du temps, les négociations se sont essouffées et le communisme a quasiment disparu. Avec la diminution drastique des effectifs syndicaux, les noyaux d'ultras se renforçant, la tentation radicale, après avoir traversé la CFDT, a refait son apparition de la CGT à FO, franchissant même la CGC.

Si le syndicalisme dans son en-

semble n'est pas dans sa meilleure forme comme le révèle la dernière étude de la Dares (1), ceux qui s'y déclarent du radicalisme sont encore plus atteints. Or, trois moments de vérité majeurs se profilent. D'abord les élections professionnelles dans la fonction publique à l'automne qui doivent consacrer qui, de la réformiste CFDT ou de la radicale CGT, prendra la première place. Ensuite la mise en œuvre des nouvelles règles de représentation dans les entreprises où se joue le syndicalisme de proximité. Et enfin, après celui de la CFDT qui a confirmé sa ligne de priorité à la négociation, viendra le congrès de la CGT prévu début 2019 où la direction actuelle devra vérifier la sienne.

Face à ces échéances, les positions semblent s'exacerber et comme il est souvent de mise, moins elles portent, plus la tentation est forte d'en accentuer le trait. On le voit notamment sur l'entêtement à la poursuite de grèves de moins en moins comprises et suivies, comme à la SNCF. Soyons-en sûrs, ce genre de radicalisme, sera de plus en plus incapable de peser et perdra ses combats comme ses combattants. Puisse-t-il, cependant, ne pas détourner les salariés

de rejoindre les efforts de ceux des syndicats réformistes qui s'attellent, sans klaxons ni fanfares, à la mise en place du profond bouleversement des règles de négociation issues des récentes ordonnances. Face à cela, les tenants du jusqu'au-boutisme syndical n'hésitent cependant pas à mettre en jeu leur existence au risque d'entraîner les autres dans la chute.

Il est souhaitable qu'ils n'entraînent pas avec eux ceux qui ont choisi de construire les relations professionnelles du XXI<sup>e</sup> siècle avec les salariés au sein des entreprises. »

(1) Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. Enquête Réponse, Relations Professionnelles en 2017, ministère du Travail, avril 2018

Lire également sur [ouestfrance.fr](http://ouestfrance.fr) :  
« L'ascenseur social et les inégalités », par Michel Renault.

« La réforme constitutionnelle vaut un grand débat » ; par Dominique Raimbourg et Philippe Quééré.  
« L'Europe : quelle identité ? Quelles frontières ? », par Bertrand Bonno.  
« Le fiasco de l'arbitrage vidéo », par Fabien Chevalier.